



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15 **Fax:** 03.27.96.97.06
Mail : sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

Douai, le 07 Décembre 2015

Eric FIEVEZ

Secrétaire National

A

Madame Isabelle GORCE
Directrice de l'Administration Pénitentiaire

Objet : Situation des logements de fonction au Centre Pénitentiaire de RIOM.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation préoccupante, que vivent actuellement les cadres du Centre Pénitentiaire de RIOM, bénéficiant d'une concession de logement et dans l'attribution hypothétique de quatre nouveaux logements du parc domanial.

En effet, ces cadres du CP RIOM n'approuvent pas l'attribution de ces logements et ont saisi par courrier la Directrice Interrégionale de Lyon, afin d'avoir des éclaircissements.

Dans sa réponse, la DISP considère qu'au vu de la diversité des hébergements existants et des compositions familiales des agents concernés, une désignation pourra utilement être réalisée par le chef d'établissement dans le respect des textes en vigueur (circulaire du 30 juillet 2013).

Néanmoins, l'approche qui en est faite par l'administration me semble préjudiciable, dans un contexte d'ouverture d'établissement... En effet, alors que des familles se sont installées il y a peu, on va aujourd'hui les déstabiliser, en leur demandant à nouveau de déménager pour intégrer des logements qui étaient encore il y a peu totalement défraîchis et impropres à l'occupation... Certes, leur réhabilitation est apparemment en cours, mais de quoi parle-t-on ? De rapides coups de peinture servant de « cache-misère » ou d'une vraie réhabilitation tenant compte des impératifs d'isolation et de salubrité ? Par ailleurs, sur quels critères objectifs va s'effectuer le choix des familles ? Dans quelles conditions acceptables ces changements vont-ils être réalisés ? L'administration doit très certainement trouver une autre solution.

Il est évident que si l'administration maintient cette décision, elle créera inévitablement des inégalités de traitement et engendrera d'inutiles frictions entre les personnels, à un moment où l'établissement a besoin de toutes les forces vives nécessaires pour réussir au mieux son ouverture !

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir réétudier cette question pour le bien de tous et par là même, de témoigner du respect que vous accordez au travail des officiers en établissement.

Ne doutant pas de l'attention de vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire National

Eric FIEVEZ

Copie DISP LYON + CE CP RIOM